

Lettre du dÃ©putÃ© Jean-Jacques CANDELIER Ã FranÃ§ois Hollande

Description



Lettre du 19 juillet dernier:

Monsieur le PrÃ©sident,

Vous avez appris avec Â« une immense Ã©motion Â» quâ??un avion de ligne sâ??Ã©tait Ã©crasÃ© en Ukraine, avez immÃ©diatement demandÃ© que tout soit mis en Å?uvre pour faire la lumiÃ¨re sur les circonstances de cette tragÃ©die et avez exprimÃ© votre solidaritÃ© aux proches.

Savez-vous quâ??en ce moment mÃªme des Palestiniens sont assassinÃ©s par une armÃ©e dâ??occupation, lâ??armÃ©e israÃ©lienne ?

Je mâ??Ã©tonne que vous nâ??ayez jamais eu le moindre mot pour ces victimes. On dÃ©plore le meurtre de plus de 300 Palestiniens Ã ce jour, dont une majoritÃ© de civils et beaucoup dâ??enfants. Le bilan ne cesse dâ??augmenter mais ce sont encore plus de 2 200 blessÃ©s, prÃ¨s de 2 000 maisons dÃ©truites, dont celle du Consul de France, plus de 40 000 personnes dÃ©placÃ©es. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de lâ??ONU, 900 000 personnes, câ??est-Ã -dire la moitiÃ© de la population de Gaza est sans eau.

Le gouvernement israÃ©lien sâ??est lancÃ© dans une nouvelle escalade meurtriÃ¨re en dÃ©cidant lâ??intervention terrestre Ã Gaza.

La politique dâ??IsraÃ«l est claire : isoler toujours plus la bande de Gaza, contrecarrer toute possibilitÃ© dâ??union palestinienne et dÃ©tourner lâ??attention de son offensive coloniale sur la Cisjordanie. IsraÃ«l multiplie les crimes et les dÃ©nis de droit afin de maintenir lâ??apartheid imposÃ© Ã la Palestine. Toute nÃ©gociation est devenue vaine pour lâ??arrÃªter, il faut des actes forts, concrets et coercitifs.

Les justifications des autoritÃ©s israÃ©liennes qui prÃ©sentent leurs exactions comme des reprÃ©sailles sont irrecevables. Dâ??abord parce quâ??elles frappent des civils qui sont maintenus sous un blocus inhumain depuis plus de six ans et, quâ??Ã ce titre, elles constituent des crimes de guerre. Enfin parce quâ??aucune autoritÃ© en place Ã Gaza ne sera jamais en mesure dâ??empÃªcher des actions violentes contre le siÃ¨ge de Gaza qui prend en otage une population de plus de 1,6 million dâ??habitants, la coupant dÃ©libÃ©rÃ©ment de ses liens avec la Cisjordanie. La rÃ©sistance Ã lâ??occupant est un droit et mÃªme un devoir, et non du terrorisme. Notre pays aussi a connu lâ??occupation pendant la Seconde Guerre mondiale.

En dÃ©clarant quâ??il appartient Â« au gouvernement israÃ©lien de prendre toutes les mesures pour protÃ©ger sa population face aux menaces Â», vous incitez Ã la guerre et jouez la carte de lâ??affrontement, vous cautionnez les pires exactions, les plus abominables crimes. Câ??est grave et complÃ¨tement irresponsable.

En exprimant Â« la solidaritÃ© de la France Â» avec IsraÃ«l sous le prÃ©texte de tirs de roquettes en provenance de Gaza, sans prononcer le moindre mot sur les bombardements, les assassinats, les rafles, les emprisonnements de masse et les ratonnades en Palestine occupÃ©e, vous entendez impliquer notre pays dans une opÃ©ration criminelle contre un peuple en lutte pour sa survie, le peuple palestinien. Cela ne peut quâ??attiser les haines aveugles dâ??extrÃ©mistes, y compris en France.

Vous invoquez des Â« risques pour lâ??ordre public Â» pour justifier lâ??interdiction, par la prÃ©fecture de police, dâ??une manifestation en faveur de la paix juste et durable aujourdâ??hui Ã Paris. Il sâ??agit dâ??une nouvelle provocation, dâ??une entrave manifeste Ã une libertÃ© constitutionnelle, celle de manifester, qui ne peut Ãªtre justifiÃ©e par les dÃ©bordements de la semaine derniÃ¨re devant des synagogues de quelques fous furieux quâ??il conviendrait dâ??ailleurs dâ??identifier et dâ??apprÃ©hender. Jâ??en profite pour rÃ©clamer la dissolution administrative de la Ligue de DÃ©fense Juive, organisation criminelle, classÃ©e organisation terroriste par le FBI, et interdite dâ??activitÃ© en IsraÃ«l comme aux Ã?tats-Unis. Lâ??impunitÃ© de ces barbares dont le seul but est de crÃ©er un amalgame entre judaÃ¯sme et sionisme est inacceptable.

Le conflit israÃ©lo-palestinien nâ??est pas un conflit religieux, il est un conflit de droit international. Le viol du droit international par IsraÃ«l ne concerne pas uniquement les Palestiniens. Il ne concerne pas uniquement les militants de la cause palestinienne de part le monde et en France. Ce dÃ©ni de droit et de justice concerne tous les FranÃ§ais, quelles que soient leurs opinions politiques, quelles que soient leurs Ã©ventuelles croyances. Car quand IsraÃ«l viole le droit international, il viole aussi notre souverainetÃ© nationale dans la mesure oÃ¹ ce droit international est supÃ©rieur mÃªme Ã notre droit national. Câ??est le sens des mobilisations pacifiques des FranÃ§aises et FranÃ§ais pour la paix, juste et durable, fondÃ©e sur lâ??application du droit international et le droit des peuples Ã disposer dâ??eux-mÃªmes.

Exiger la reconnaissance du droit du peuple palestinien Ã un Etat souverain aux frontiÃ¨res aussi sÃ»res et reconnues que celles de lâ??Etat dâ??IsraÃ«l, ce nâ??est pas importer un conflit

prÃ©sentÃ© habillement comme Â« bilatÃ©ral Â», câ??est inscrire la politique franÃ§aise dans les principes quâ??elle prÃ©tend dÃ©fendre, quâ??elle devrait normalement dÃ©fendre, ce qui nâ??est pas le cas.

Votre responsabilitÃ© est Ã©crasante, honteuse pour tout le peuple franÃ§ais.

Avec le soutien des pays europÃ©ens, IsraÃ«l a par exemple Ã©tÃ© Ã©lu Ã la Vice-PrÃ©sidence de la commission de lâ??ONU en charge de la dÃ©colonisation. Câ??est un comble ! Comment la France a-t-elle pu donner son accord Ã une telle dÃ©cision ?

Comment est-il possible que les autoritÃ©s franÃ§aises acceptent que des citoyens franÃ§ais intÃ¨grent une armÃ©e Ã©trangÃ¨re dâ??occupation (lâ??armÃ©e israÃ©lienne), violant ainsi les lois internationales ?

Comment pouvez-vous accepter un mur de prÃ¨s de 700 kilomÃ¨tres, une construction condamnÃ©e par les instances internationales ? Comment pouvez-vous accepter lâ??apartheid instaurÃ© en Cisjordanie occupÃ©e, lâ??intensification de la colonisation ?

La France devrait non pas aller Ã la Â« retenue Â» et Ã la Â« mesure Â», elle devrait non pas chercher Ã flatter telle ou telle communautÃ©, mais condamner de la maniÃ¨re la plus ferme les actes dâ??IsraÃ«l, sur la base du droit.

Le Conseil de SÃ©curitÃ© de lâ??ONU doit se rÃ©unir dâ??urgence pour condamner les exactions dâ??IsraÃ«l et mettre en Å?uvre les moyens nÃ©cessaires Ã la protection et la sÃ©curitÃ© des populations. Quand mobiliserez-vous la communautÃ© internationale face Ã la colonisation, aux bombardements et Ã lâ??envahissement de la Palestine ?

Lâ??absence de sanctions Ã son Ã©gard est un encouragement Ã la poursuite de sa politique de colonisation, dâ??agression permanente contre le peuple palestinien. A quel moment comptez-vous prendre des sanctions contre IsraÃ«l, en stoppant, notamment, lâ??accord dâ??association Union europÃ©enne et IsraÃ«l ?

La France, en tant que Haute Partie contractante Ã la quatriÃ¨me Convention de GenÃ¨ve a lâ??obligation de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances (article 1) et de prendre toutes les mesures nÃ©cessaires pour poursuivre les personnes ayant commis, ou donnÃ© lâ??ordre de commettre des infractions graves Ã la quatriÃ¨me Convention de GenÃ¨ve (article 146). Quand ferez-vous appliquer la quatriÃ¨me Convention de GenÃ¨ve ?

La France doit agir pour quâ??IsraÃ«l mette fin au blocus criminel quâ??il impose Ã la population de Gaza dont les conditions de vie ne cessent de se dÃ©grader et accÃ©der Ã lâ??ensemble des revendications palestiniennes : ouverture de Rafah par lâ??Ã?gypte, accÃ¨s libre de Gaza Ã la mer et libÃ©ration des prisonniers libÃ©rÃ©s dans le cadre dâ??un accord et Ã nouveau incarcÃ©rÃ©s. Que comptez-vous faire ?

Le peuple palestinien nâ??en peut plus de lâ??hypocrisie. Aucune paix ne naÃ®tra sans la constitution dâ??un Ã?tat israÃ©lien et dâ??un Ã?tat palestinien dans des frontiÃ¨res sÃ»res et reconnues, celles de 1967, avec pour capitale JÃ©rusalem-Est. Quand mettrez-vous en Å?uvre votre engagement Ã©lectoral de reconnaissance internationale de lâ??Ã?tat palestinien ?

Lâ??annÃ©e 2014 a Ã©tÃ© dÃ©clarÃ©e Â« annÃ©e internationale de la Palestine Â» par lâ??AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale de lâ??ONU. Etiez-vous seulement au courant ? Quand la diplomatie de notre pays sera-t-elle Ã la hauteur de la situation ?

Dans lâ??attente de vous lire et que vous agissiez enfin,

Veuillez agrÃ©er, Monsieur le PrÃ©sident de la RÃ©publique, lâ??expression de ma haute considÃ©ration.

Jean-Jacques CANDELIER,
DÃ©putÃ©

date crÃ©Ã©e
2014/07/22